

**Décision n° 2021/01-01
relative à l'accréditation de
l'ECAM Rennes-Louis de Broglie
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

ECAM Rennes Louis de Broglie
Établissement privé labellisé EESPIG
Nom d'usage : ECAM Rennes
Académie : Rennes
Site de l'école : Bruz

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/05-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie en formation initiale sous statut d'étudiant
Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie, spécialité génie industriel en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue en partenariat avec l'ITII Bretagne

- Vu la demande présentée par l'ECAM Rennes Louis de Broglie ;
 - Vu le rapport établi par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteur principale), Francine PIERRE (membre de la CTI), Laure MOREL (experte auprès de la CTI), Francy BOURCY (expert international auprès de la CTI) et Augustin ECHASSERIAU (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 19 janvier 2021.

Il a été adopté les décisions suivantes :

- La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'École.
- La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'École pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à la transmission d'un plan d'engagement. Ce plan d'engagement portera sur la communication de l'école vis-à-vis de ses formations d'ingénieur en 3 ans, sur la mise en application de la recommandation concernant le ratio personnels enseignants et enseignants-chercheurs permanents pour atteindre un équilibre d'encadrement adapté au nombre effectif des élèves, et sur la mise en application de la recommandation relative à la représentation des étudiants avec voix délibérative dans les instances de l'école. Ce document est à transmettre le **15 juin 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école fournira un **rapport de suivi des recommandations** le **15 juin 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- S'intégrer dans la politique de site académique environnante pour avoir une offre de formation cohérente voire complémentaire dans la logique territoriale ;
- Cesser impérativement de se présenter comme une école en 5 ans ;
- Finaliser la démarche qualité pour en faire un vrai outil d'amélioration continue ;
- Mettre en application la recommandation de l'audit précédent en termes de ratio personnels enseignants et enseignants-chercheurs permanents pour atteindre un équilibre d'encadrement adapté au nombre effectif des élèves ;
- Mettre en application la recommandation de l'audit précédent concernant la mise en œuvre d'une vraie politique d'attractivité internationale pour augmenter la mobilité entrante ;
- Mettre en application la recommandation de l'audit précédent concernant la représentation des étudiants avec voix délibérative dans les instances de l'école ;
- Poursuivre la structuration fonctionnelle et opérationnelle de la recherche au sein de

- la politique de site afin d'optimiser la formation ;
- Prendre en compte les attendus de la loi concernant l'engagement citoyen des élèves ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation d'Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes Louis de Broglie

- Mettre en conformité le règlement des études par rapport au nombre de semaines de stage en entreprise ;
- Adapter le planning à la pédagogie de l'alternance pour les contrats de professionnalisation en dernière année du cycle ingénieur ;
- Assurer la mission de l'ECAM d'accompagnement des étudiants jusqu'à l'insertion dans l'emploi.

Pour la spécialité d'Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes Louis de Broglie, spécialité Génie industriel

- Exposer systématiquement les apprentis à la démarche de recherche ;
- Veiller à assurer trois semestres entiers de formation à l'école en tenant compte de l'alternance et de la mobilité académique ;
- Analyser les taux d'échec et prendre les dispositions pour les minimiser.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'ECAM Rennes-Louis de Broglie, spécialité Génie industriel	2021	2025-2026

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeline LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNÉ et Patricia SOURLIER.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19 janvier 2021

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021

La rapporteur principale
Agnès Fabre

Handwritten signature of Agnès Fabre, featuring a stylized 'A' and 'F' with a horizontal line underneath.

Le secrétaire-greffier

Handwritten signature of the secretary, consisting of a large, circular, cursive initial followed by a period.

La Présidente
Élisabeth Crépon

Handwritten signature of Élisabeth Crépon, featuring a stylized 'E' and 'C' with a horizontal line underneath.

**Complément de décision n° 2021/01-01
relatif à l'accréditation de
l'ECAM Rennes Louis de Broglie
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans la décision n°2021/01-01 concernant la transmission d'un plan d'engagement portant sur la communication de l'école vis-à-vis de ses formations d'ingénieur en 3 ans, sur la mise en application de la recommandation concernant le ratio personnels enseignants et enseignants-chercheurs permanents pour atteindre un équilibre d'encadrement adapté au nombre effectif des élèves, et sur la mise en application de la recommandation relative à la représentation des étudiants avec voix délibérative dans les instances de l'école.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest ;
- Vu la note de synthèse établie par Didier ERASME, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON